



LE CENTRE FINANCIER DE LUXEMBOURG & SES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Synthèse
Janvier 2022

astm
ACTION SOLIDARITE TIERS MONDE

Éditeur



ASTM est une ONG de développement luxembourgeoise qui s'engage activement depuis 1969 pour une société basée sur la solidarité, la justice sociale et la gestion responsable des ressources naturelles. Le respect et la mise en oeuvre des droits humains se trouvent au coeur de ses actions. Elle agit à travers le soutien direct d'organisations partenaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient, par l'information, la formation et la sensibilisation des citoyens du Luxembourg ainsi que par le plaidoyer politique au Luxembourg et en Europe.

L'étude originale (disponible en anglais) et cette synthèse ont été publiées par Action Solidarité Tiers Monde asbl (ASTM) dans le contexte de sa campagne [#NoCorporateImpunity – Human Rights before Profit](https://www.nocorporateimpunity.org) (www.nocorporateimpunity.org).

Ce document est une traduction d'extraits de l'étude originale, seule la version originale anglaise faisant foi.

Le contenu est mis à disposition par l'ASTM selon les termes de la licence publique internationale Creative Commons Attribution 4.0.

Autrices: Antoniya Argirova, Nadine Haas

Action Solidarité Tiers Monde asbl - RCS F6030 136-138, rue Adolphe Fischer | L-1521 Luxembourg
www.astm.lu

Luxembourg, janvier 2022

Crédits photographiques:

Couverture: © Canva

SOMMAIRE

Synthèse, 3

1. Principales conclusions, 4

2. Recommandations, 5

3. Études de cas, 6

4. Notes, 13

SYNTHÈSE

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDNU) reconnaissent la responsabilité des entreprises, y compris celles du secteur financier, en matière de respect des droits humains. Dans quelle mesure la place financière luxembourgeoise a-t-elle mis en œuvre les PDNU, dix ans après leur adoption ? Pour répondre à cette question, cette étude examine les engagements en matière de droits humains des acteurs institutionnels de la place financière. Par acteurs institutionnels, nous entendons les acteurs qui représentent, contrôlent ou régulent d'autres acteurs privés au sein de la place financière, et qui participent ainsi à la définition des normes au Luxembourg par le biais d'orientation et d'influence politiques :

- La Banque centrale du Luxembourg (BCL), la Bourse de Luxembourg (LuxSE) et l'Ordre des Experts-Comptables (OEC) sont des acteurs de contrôle qui ont une fonction de surveillance sur d'autres institutions du secteur financier. Ces trois acteurs ont adopté des codes de conduite, mais aucun ne mentionne les droits humains.
- Le Commissariat aux Assurances (CAA) et la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), outre leur fonction de contrôle, ont une fonction réglementaire dans le sens où ils préparent des projets de lois et de règlements. Aucun de ces deux acteurs n'a publié de recommandation en matière de droits humains.
- Certains acteurs, comme le Barreau de Luxembourg, la Chambre des Notaires, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, ainsi que la Luxembourg Finance Labelling Agency (LuxFLAG), combinent une fonction de surveillance avec des fonctions de représentation et/ou de lobbying. Parmi ces acteurs, seul le Barreau a adopté un règlement interne, mais ce document ne fait pas référence aux droits humains.
- La plus grande catégorie analysée comprend les acteurs qui représentent leurs membres et/ou font du lobbying pour leurs intérêts spécifiques : l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL), l'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances (ACA), l'Association Luxembourgeoise des Compliance Officers (ALCO), l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI), l'Association Luxembourgeoise des Professionnels du Patrimoine (ALPP), Inspiring More Sustainability (IMS), l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR), Luxembourg Alternative Administrators Association (L3A), Luxembourg for Finance (LFF), Luxembourg Private Equity and Venture Capital Association (LPEA) et Luxembourg Sustainable Finance Initiative (LSFI). Parmi ces

acteurs, sept ont publié un code de conduite ou un document de stratégie, mais les droits humains ne sont mentionnés que dans trois cas, et uniquement sous forme de recommandation.

- Le Fonds de Compensation Commun au Régime Général de Pension (FDC) et le Luxembourg Microfinance and Development Fund (LMDF) jouent un rôle particulier vis-à-vis des autres acteurs dans le sens où ils fixent des normes et servent d'exemples à leur sous-secteur. Alors que le FDC n'a pas pris d'engagement en matière de droits humains, le LMDF procède à une diligence raisonnable en matière de droits humains pour ses investissements.

L'étude présente également quatre études de cas qui montrent l'interdépendance socio-économique entre le secteur financier luxembourgeois et les pays du Sud, et démontre que les engagements volontaires sont insuffisants pour prévenir les impacts sur les droits humains.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- L'engagement des acteurs institutionnels de la place financière luxembourgeoise en faveur des droits humains est insuffisant. Seuls trois des acteurs analysés mentionnent les droits humains dans leurs documents de gouvernance, et ceux-ci ne se concentrent que sur la nature volontaire de leurs déclarations et n'incluent pas de recommandation pour mener une diligence raisonnable en matière de droits humains.
- Malgré l'élaboration de deux Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre des PDNU par le gouvernement luxembourgeois et avec la participation d'acteurs institutionnels du secteur financier, ces efforts de sensibilisation sont clairement insuffisants car aucun des acteurs analysés ne s'engage envers les PDNU.
- Il existe un déséquilibre entre les associations représentatives/de lobbying et les institutions qui sont censées contrôler et réguler le secteur. De même, en termes de personnel, les institutions de régulation ont peu de poids par rapport aux entreprises privées et aux associations de lobbying. Cette faiblesse structurelle pourrait avoir un impact négatif sur l'application d'une éventuelle législation contraignante future relative à une diligence raisonnable en matière de droits humains.
- Au sein de la place financière, les sphères publiques et privées s'entremêlent dans de nombreux domaines, notamment lorsqu'il s'agit de finance durable ou inclusive. L'État doit prendre ses responsabilités et ne pas laisser le volant aux acteurs privés et aux lobbyistes. En prenant la tête de ces discussions, l'État doit inclure toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile.

- Le débat public autour du concept de finance durable doit être recentré pour le rendre plus complet et inclure le respect des droits humains. La plupart des acteurs de la place financière luxembourgeoise ne considèrent la finance durable que comme finance verte ou climatique. La Luxembourg Sustainable Finance Initiative devrait inclure les droits humains dans sa stratégie et sensibiliser les parties prenantes aux PDNU.

RECOMMANDATIONS

À L'INTENTION DU GOUVERNEMENT:

- Adopter dès que possible une législation contraignante sur le devoir de diligence en matière de droits humains qui inclut le secteur financier.
- Veiller à ce que les institutions publiques au contact avec les acteurs du secteur financier disposent du mandat, des compétences et des ressources nécessaires pour promouvoir le respect des droits humains. Dans ce contexte, les lois régissant les institutions publiques devraient les obliger à considérer le respect des droits humains comme un aspect fondamental de leur fonctionnement et, dans le cas des institutions de contrôle, de leurs critères de contrôle.
- Accroître les efforts de sensibilisation aux PDNU dans le secteur financier et aider les acteurs financiers à aligner leurs pratiques sur les PDNU.
- Dans le cadre du Plan d'action national 2020-2022 sur les entreprises et les droits de l'homme, qui prévoit la mise en œuvre de projets pilotes sur le devoir de diligence en matière de droits humains dans les entreprises détenues majoritairement par l'État, le gouvernement devrait inciter le Fonds de pension luxembourgeois à montrer l'exemple et à intégrer le devoir de diligence en matière de droits humains dans sa politique d'investissement.
- Promouvoir la cohérence des politiques concernant les responsabilités du secteur financier en matière de droits humains dans le contexte des institutions ou initiatives publiques chargées de promouvoir la finance durable et le développement durable, telles que la Luxembourg Sustainable Finance Initiative.

À L'INTENTION DES ASSOCIATIONS DE LA PLACE FINANCIÈRE:

- Établir des exigences pour que les membres mettent en œuvre les PDNU et tenir pour responsables les membres qui n'intègrent pas le respect des droits humains dans leurs décisions et activités commerciales.

- Renforcer les capacités internes en matière de droits humains et de diligence raisonnable et offrir des conseils aux membres sur la responsabilité des investisseurs en matière de respect des droits humains, y compris, par exemple, des études de cas pratiques de diligence raisonnable d'investisseurs dans toutes les catégories d'actifs.
- Dans le cadre des efforts pour mettre en œuvre les PDNU, consulter les parties prenantes concernées, telles que les organisations de la société civile ou les syndicats.

ÉTUDES DE CAS

DES FONDS INVESTISSENT DANS UNE ENTREPRISE ACCUSÉE DE CYBERSURVEILLANCE DANS LE CADRE DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ COMMIS CONTRE LA MINORITÉ TURQUE MUSULMANE EN CHINE

Le Luxembourg se classe au deuxième rang mondial derrière les États-Unis en termes d'actifs sous gestion dans les fonds d'investissement. Avec une offre diversifiée et une grande expertise, le pays a su attirer un grand nombre de promoteurs internationaux. Cependant, soit victime de son succès rapide, soit en négligeant la responsabilité qui accompagne ce succès, le gouvernement, par le biais de son régulateur la CSSF, n'a aucune vue d'ensemble du respect des droits humains dans les politiques d'investissement des milliers de fonds domiciliés au Luxembourg.

Le fonds commun de placement luxembourgeois BPSA FONDS LUX, géré par Gerifonds (Luxembourg) SA, et le fonds commun de placement luxembourgeois NEF, sont des exemples de la manière dont la recherche du profit prend le pas sur le respect des droits humains. Dans son rapport annuel 2020, le BPSA FONDS LUX inclut, pour le compartiment BPSA Obligations, une position d'une valeur de 1.100.290 USD (0,92% du portefeuille du fonds) investie dans la société Tencent Holdings Ltd, un géant chinois de la technologie. [1] Quant au fonds NEF, il détient des actifs d'une valeur de 18.787.147,66 € dans Tencent Holdings Ltd. (5,73% du portefeuille du fonds NEF Emerging Market Equity) selon son rapport du 30 juin 2021. [2]

Selon le Ministère chinois du Commerce, les fonds domiciliés au Luxembourg représentaient en 2019 79,6% des actifs européens investis en Chine et 32,4% des fonds d'investissement mondiaux en Chine. [3]

La société chinoise Tencent a été accusée de jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la cybersurveillance et de la censure par le gouvernement chinois en Chine, mais aussi au niveau international. [4] Selon des articles de presse et des rapports d'organisations de la société civile, son application de messagerie instantanée WeChat a contribué à la

cybersurveillance de la minorité turque musulmane de la province du Xinjiang en Chine, qui comprend également la communauté ouïghoure. [5] Cette cybersurveillance est notamment utilisée dans le cadre de la répression à grande échelle de la communauté musulmane turque en Chine, que l'organisation de défense des droits humains Human Rights Watch considère comme un crime contre l'humanité :

« Près d'un million de personnes ont été arbitrairement détenues dans 300 à 400 établissements, dont des camps « d'éducation politique », des centres de détention provisoire et des prisons. Les tribunaux ont prononcé des peines d'emprisonnement sévères sans procédure régulière, condamnant des musulmans turcs à des années de prison pour avoir simplement envoyé un enregistrement religieux islamique à un membre de leur famille ou téléchargé des livres électroniques en ouïghour. Les détenus et les prisonniers sont soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements, à un endoctrinement culturel et politique et au travail forcé. L'oppression se poursuit en dehors des centres de détention : les autorités chinoises imposent aux musulmans turcs un système généralisé de surveillance de masse, de contrôle des déplacements, d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées, d'effacement culturel et religieux et de séparation des familles. » [6]

En mai 2021, l'Union européenne a suspendu la ratification d'un pacte d'investissement avec la Chine en raison des violations des droits humains à l'encontre des Ouïghours du Xinjiang.

L'organisation Ranking Digital Rights publie l'indice de responsabilité des entreprises, qui évalue et classe les 26 plateformes numériques et entreprises de télécommunication les plus puissantes du monde en fonction de leurs politiques et pratiques divulguées qui affectent les droits des personnes à la liberté d'expression et à la vie privée. Dans le classement 2020, Tencent a obtenu un score de 22% et s'est classé 13e sur 14 plateformes numériques. [7] Tencent n'a pas répondu au classement.

77 investisseurs représentant plus de 5 900 milliards USD d'actifs sous gestion ont répondu à l'indice de responsabilité des entreprises en publiant une déclaration exprimant leur profonde inquiétude face à « la faible gouvernance des risques liés aux droits numériques et au manque de transparence et de responsabilité dans le secteur des technologies de l'information et des communications, qui affectent les droits des personnes à la vie privée et à la liberté d'expression, y compris le manque de contrôle des utilisateurs sur leurs propres informations et la manière dont elles sont utilisées ». [8] Les fonds d'investissement susmentionnés ne font pas partie des signataires.

UNE SOCIÉTÉ COTÉE À L'INDICE LUXX REFUSE D'ASSUMER SA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE EN TERMES DE RÉPARATIONS

Aperam est une société multinationale luxembourgeoise qui occupe une position de leader mondial dans le domaine des aciers inoxydables, électriques et autres aciers spéciaux. L'État

luxembourgeois est actionnaire d'Aperam à hauteur de 0,563%. [9] Les actions Aperam sont cotées à l'indice LuxX [10] depuis 2011. La société a été créée cette année-là à la suite de la scission de la branche d'aciers inoxydables d'ArcelorMittal. Son incorporation immédiate dans l'indice national indique la force du secteur et sa promesse de performance future.

Et en effet, depuis sa création, Aperam a vu la valeur de ses actions augmenter de plus de 500%. [11] La direction de l'entreprise a annoncé des « résultats records » et « le meilleur trimestre de son histoire » à la fin du premier trimestre 2021, faisant état d'une augmentation de 14% de ses expéditions d'acier par rapport au trimestre précédent, et d'un bénéfice net ayant atteint 116 millions d'euros.

Avec ses six principales usines en Belgique, en France et au Brésil, Aperam a une capacité de 2,5 millions de tonnes d'acier plat inoxydable, produit principalement à l'aide de hauts fourneaux à charbon à faible coût. Mais c'est au Brésil, loin des yeux de ses investisseurs, que le prix des performances d'Aperam a dû être payé par la population locale.

Entre 1974 et 1978, Aperam Bioenergia [12] a déversé des dépôts illégaux d'aldrine à côté du ruisseau Serra, qui alimente en eau la communauté de Mandingueiro à Itamarandiba, Minas Gerais. L'aldrine est un pesticide mortel et extrêmement polluant, interdit dans plus de 100 pays, dont le Brésil. Le pesticide a été utilisé par l'entreprise dans sa plantation d'eucalyptus pour éliminer les termites et les fourmis. L'eucalyptus, qui n'est pas originaire de la région, est transformé en charbon de bois, puis utilisé dans les hauts fourneaux pour produire de l'acier. Outre ses effets sur l'environnement, l'aldrine peut causer divers problèmes de santé. Les habitants de la région ont signalé des symptômes d'intoxication, tels que des maux de tête, des irritations de la peau, des évanouissements et des convulsions, ainsi qu'une augmentation des cas de cancer. [13]

Depuis les années 1970, les dépôts d'aldrine sont restés enfouis et oubliés. Ils n'ont été retirés qu'en mai 2019, après que le Procureur général du Minas Gerais a ouvert une enquête à la demande de la communauté. En novembre 2019, le Procureur général a engagé une action civile publique contre Aperam, [14] demandant que l'entreprise verse des indemnités pour mettre en œuvre un plan de récupération et de réhabilitation de la zone contaminée. Le 8 février 2021, Aperam a été condamnée à verser à l'État 1,5 million de réals brésiliens (environ 235.000 €) de compensation et à informer la communauté de la contamination du sol et de la nécessité d'envisager de restreindre l'accès à la zone. [15]

À ce jour, Aperam continue de rejeter ce verdict et refuse de verser des indemnités, affirmant qu'il n'y a eu aucun dommage à l'environnement ou à la communauté et que les réparations ne sont donc pas nécessaires. Elle affirme également que le versement de l'indemnisation entraînerait des pertes et des retards dans le paiement des salaires des travailleurs. Alors que le siège social au Luxembourg annonce des bénéfices records, au Brésil, selon les rapports d'experts, les conséquences de la décharge illégale d'aldrine

continueront à être ressenties par la population locale même après l'enlèvement des dépôts contaminés.

En même temps, Aperam a annoncé « plusieurs réalisations importantes dans le domaine de l'environnement » dans son rapport de durabilité 2020. Selon l'entreprise, c'est en partie grâce au charbon de bois à base d'eucalyptus qu'elle produit au Brésil dans le cadre d'une exploitation forestière certifiée FSC qu'Aperam a maintenu sa meilleure empreinte CO2 de sa catégorie parmi les producteurs d'acier inoxydable. [16]

UNE BANQUE NATIONALE INVESTIT DANS UNE ENTREPRISE ACCUSÉE D'AVOIR VENDU DES MACHINES UTILISÉES PAR ISRAËL POUR DÉMOLIR DES HABITATIONS PALESTINIENNES

BGL BNP Paribas est l'une des plus grandes banques de la place financière du Luxembourg. Sur son site Internet, le groupe français BNP Paribas, dernier en date à avoir acquis l'historique Banque Générale du Luxembourg (BGL), met en avant sa position dominante dans le secteur bancaire au niveau national. [17] En effet, au 1er janvier 2021, la banque employait 4.050 personnes, ce qui en fait le plus grand employeur du secteur et le septième plus grand employeur du pays. [18]

Sur son site internet, BGL BNP Paribas consacre une large section à ses activités de responsabilité sociale, expliquant comment elle contribue activement aux ODD en assumant sa « responsabilité économique » et son devoir de « financer l'économie de manière éthique ». [19] La banque souligne en outre que, « en tant qu'acteur économique au Luxembourg, elle a une responsabilité envers toutes ses parties prenantes : ses clients, ses employés, la société civile, ses partenaires économiques et ses actionnaires ».

Un examen plus approfondi du rapport annuel 2020 montre que la banque fait des affaires avec des entités de JCB, un groupe britannique controversé. À la fin de 2020, la banque détenait 25% des actions de JCB Finance Holdings Ltd, [20] une opération conjointe entre BNP Paribas Lease Group et JCB Financial Solutions UK, entièrement détenue par JCB Service. [21] BGL BNP Paribas détient également des actions de succursales de JCB Finance en Allemagne, en Italie et en France, ce qui indique une relation d'affaires claire telle que définie par les Principes directeurs des Nations Unies (PDNU). [22]

JCB est un fabricant britannique d'équipements de construction, agricoles, de traitement des déchets et de démolition. En septembre 2018, Lawyers for Palestinian Human Rights (LPHR) a demandé à JCB de s'assurer que ses produits n'étaient pas impliqués dans la démolition imminente du village palestinien de Khan al-Ahmar en Cisjordanie prévue par le gouvernement israélien. [23] En l'absence de réponse de JCB, et après avoir rassemblé des preuves exhaustives sur l'utilisation des produits JCB « dans un certain nombre d'incidents spécifiques de démolition et de déplacement », LPHR a déposé une plainte contre JCB pour implication dans des violations des droits humains dans le territoire palestinien occupé

auprès du Point de contact national (PCN) britannique pour les Principes directeurs de l'OCDE en décembre 2019. [24]

En février 2020, JCB a été inscrit dans la base de données de l'ONU qui liste toutes les entreprises impliquées dans des activités liées aux colonies israéliennes, compte tenu de son implication dans « la fourniture d'équipements et de matériaux facilitant la construction et l'expansion des colonies et du mur, et des infrastructures associées ». [25] La communauté internationale considère que les colonies construites sur des terres occupées par Israël sont en violation du droit international. [26]

Dans ses conclusions publiées le 12 novembre 2021, le PCN britannique a déclaré que JCB « n'a pris aucune mesure pour effectuer une quelconque diligence raisonnable en matière de droits humains bien qu'il soit conscient des impacts négatifs présumés sur les droits humains et que ses produits contribuent potentiellement à ces impacts ». [27] Le PCN britannique a recommandé à JCB de « rédiger une déclaration de politique qui déclare expressément son engagement à respecter les droits humains » et de « procéder à une diligence raisonnable en matière de droits humains pour évaluer les impacts réels et potentiels sur les droits humains ».

La section britannique d'Amnesty International a publié en novembre 2021 un rapport intitulé « JCB Off Track » qui conclut que « le fait que JCB n'ait pas fait preuve d'une diligence raisonnable en matière de droits humains quant à l'utilisation finale de ses produits constitue un manquement au respect des droits humains. C'est quelque chose que l'entreprise doit faire à tout moment conformément aux normes internationales des droits humains pour les entreprises, indépendamment de l'opportunité commerciale ou de l'opportunisme ». [28]

Les Principes directeurs s'appliquent à toutes les entreprises, y compris les banques commerciales et les autres entités du secteur financier, indépendamment de « la taille, du secteur, du contexte opérationnel, de la propriété et de la structure ». [29] Pour s'acquitter de leur responsabilité en matière de respect des droits humains, les banques telles que BGL BNP Paribas devraient procéder à une diligence raisonnable. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a précisé qu'un « processus de diligence raisonnable devrait couvrir tous les impacts qu'une banque peut causer, ceux auxquels elle peut contribuer par ses propres activités et les impacts qui peuvent être directement liés à ses opérations, produits ou services par l'intermédiaire de ses clients (c'est-à-dire ses « relations d'affaires ») ». Cela signifie que les « activités propres » d'une banque comprennent les actions et les décisions (y compris les omissions) impliquant des tiers, comme la fourniture de produits et de services financiers à des clients comme JCB.

LE FONDS DE PENSION LUXEMBOURGEOIS INVESTIT DANS UNE SOCIÉTÉ MINIÈRE IMPLIQUÉE DANS DES VIOLATIONS À L'ENCONTRE DE DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

« Nos produits aident à construire un avenir meilleur et plus clair » - c'est ce qu'affirme BHP, une multinationale minière, métallurgique et pétrolière dont le siège est en Australie, sur son site internet. Cependant, selon des organisations non gouvernementales, les communautés vivant à proximité des mines de BHP en Amérique latine sont confrontées depuis de nombreuses années à des problèmes environnementaux et à des violations des droits humains liées aux activités de l'entreprise. [30]

Par exemple, l'effondrement en 2015 d'un barrage au Brésil appartenant à Samarco (une joint-venture entre BHP et Vale SA) a libéré plus de 33 millions de mètres cubes de résidus miniers dans l'environnement, causant la mort de 19 personnes et parcourant 650 kilomètres avant d'atteindre la côte atlantique 17 jours plus tard. [31]

Le rapport annuel 2020 du Fonds de pension luxembourgeois [32] montre que le FDC investit systématiquement dans BHP au sein de différents portefeuilles :

SICAV	Investee	Amount of shares/bonds
FDC Sicav Actions Monde – Actif 2	BHP Group Limited	1,146,066 AUD
FDC Sicav Actions Monde – Indexé	BHP Group Limited	4,216,434 AUD
FDC Sicav Actions Monde – Indexé	BHP Group plc	2,664,735 GBP
FDC Sicav Actions Monde Indexé 2	BHP Group Limited	4,008,997 AUD
FDC Sicav Actions Monde – Indexé 2	BHP Group plc	2,343,112 GBP
FDC Sicav Obligations Monde – Indexé	Billiton Finance USA Limited 5.000% - 30/Sep/43	480,228 USD (Bonds)

BHP est également le principal actionnaire (13,57 %) de SolGold, [33] une société axée sur le développement de gisements de cuivre et d'or en Équateur. La société est cotée à la bourse de Londres et de Toronto. Selon son rapport d'entreprise publié en avril 2021, SolGold est le plus grand détenteur de concessions en Équateur, détenant 75 concessions dans tout le pays. L'un des projets dans lequel SolGold est impliquée avec BHP et d'autres sociétés transnationales est le projet minier Warintza, situé sur le territoire du peuple indigène Shuar Arutam dans la province de Morona Santiago en Équateur. [34]

Selon les organisations réunies au sein de l'Alianza por los Derechos Humanos Ecuador, dont l'organisation partenaire de l'ASTM Acción Ecológica, des concessions couvrant 60% du territoire du peuple Shuar Arutam ont été accordées à des entreprises minières transnationales sans respecter leur droit au consentement préalable, libre et éclairé et dans un contexte de violations systématiques des droits humains. [35] Le gouvernement

équatorien a tenté d'imposer des activités extractives sur le territoire du peuple Shuar Arutam par le biais de diverses institutions et fonctionnaires.

Cela a conduit à une escalade du conflit, la communauté refusant les projets miniers. Dans une plainte publique publiée en septembre 2021, l'Alliance a averti qu'il existe des risques importants pour « l'intégrité physique et psychologique des membres de la communauté qui sont intimidés, persécutés, harcelés et même visés par des menaces de mort ». [36]

Le 29 janvier 2021, face à toutes les violations de leurs droits, le Conseil des dirigeants du peuple Shuar Arutam, ainsi que Public Services International, ont déposé une plainte auprès de l'OIT contre le gouvernement équatorien pour avoir enfreint la Convention 169 de l'OIT en violant leurs droits collectifs et en ne les consultant pas sur les projets réalisés sur leur territoire. [37]

En juin 2021, l'Alliance a publié le rapport « Rights Defenders under Threat in Ecuador », qui montre que la société SolGold est impliquée dans au moins deux cas de violations à l'encontre de défenseurs des droits humains en Équateur. [38]

Ce document est une traduction d'extraits de l'étude originale, seule la version originale anglaise faisant foi.

NOTES

- [1] Gérifonds: Rapport annuel incluant les états financiers audités au 31 décembre 2020, BPSA FONDS LUX (Fonds commun de placement (FCP) de droit luxembourgeois à compartiments multiples) (www.gerifonds.lu/sites/default/files/2021-04/ral_fr_589_bpsa_1220_0.pdf).
- [2] NEF Fonds Commun de Placement. Unaudited semi-annual report as at 30/06/21 (<https://neam.lu/document/semi-annual-report-2019/>).
- [3] Paperjam (12.01.2021): New China-EU investment deal – possible implications for Luxembourg (<https://paperjam.lu/article/new-china-eu-investment-deal-p>).
- [4] Miles Kenyon / The Citizen Lab (07.05.2020): WeChat Surveillance Explained (<https://citizenlab.ca/2020/05/wechat-surveillance-explained/>).
- [5] Freedom House (29.03.2019): Worried about Huawei? Take a closer look at Tencent (<https://freedomhouse.org/article/worried-about-huawei-take-closer-look-tencent>), Alecci, Scilla / International Consortium of Investigative Journalists (24.11.2019): How China Targets Uighurs ‘One by One’ for Using a Mobile App (<https://www.icij.org/investigations/china-cables/how-china-targets-uighurs-one-by-one-for-using-a-mobile-app/>).
- [6] Human Rights Watch (19.04.2021): “Break Their Lineage, Break Their Roots”. China’s Crimes against Humanity Targeting Uyghurs and Other Turkic Muslims (www.hrw.org/report/2021/04/19/break-their-lineage-break-their-roots/chinas-crimes-against-humanity-targeting).
- [7] Ranking Digital Rights (2020): Corporate Accountability Index (<https://rankingdigitalrights.org/index2020/>).
- [8] Ranking Digital Rights (18.10.2021): Investors with \$6T in assets press the tech sector to commit to RDR’s human rights standards (<https://rankingdigitalrights.org/2021/10/18/investors-with-6t-in-assets-press-the-tech-sector-to-commit-to-rdrs-human-rights-standards/>).
- [9] https://te.public.lu/fr/participations/societes_droit_privé/cotees_en_bourse/aperam_sa.html
- [10] LuxX est le principal indice boursier luxembourgeois.
- [11] <https://www.boursier.com/actions/graphiques/aperam-LU0569974404,NL.html>
- [12] À l’époque, l’entreprise s’appelait Acesita Energética.
- [13] Lage, Nilmar; Grigori, Pedro / Repórter Brasil (08.12.2020): Aterro de agrotóxico proibido contaminou solo e água por quatro décadas em Minas Gerais, diz MP (<https://reporterbrasil.org.br/2020/12/aterro-de-agrotoxico-proibido-contaminou-solo-e-agua-por-quatro-decadas-em-minas-gerais-diz-mp/>).
- [14] Ministério Público do Estado de Minas Gerais: Processo Judicial Eletrônico, Peças Processuais (Inteiro Teor), Numeração Única: 5000678-24.2019.8.13.0325 (TJMG 1a. Instância) (<https://reporterbrasil.org.br/wp-content/uploads/2020/12/Processo-MPMG.pdf>)
- [15] Conselho Nacional de Justiça (18.02.2021): Empresa deve depositar R\$ 1,5 milhão por dano ambiental em Minas Gerais (www.cnj.jus.br/empresa-deve-depositar-r-15-milhao-por-dano-ambiental-em-minas-gerais/).
- [16] Aperam(2020): Sustainability Report (www.aperam.com/sites/default/files/documents/2020_AperamMadeforLifeReport_Main.pdf).
- [17] <https://www.bnpparibas.lu/fr/bnp-paribas/bnp-paribas-luxembourg/>
- [18] https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspxReportId=13298&IF_Language=eng&MainTheme=4&FldrName=1
- [19] <https://www.bnpparibas.lu/fr/bnp-paribas/responsabilite-sociale-environnementale/>
- [20] BGL BNP Paribas: Annual Report 2020, p. 119 (www.bgl.lu/content/dam/publicsite/pdf/documents-officiels/donnees-financieres/rapports-annuels/en/web_EN_Rapport_annuel_2020_0621_BGL.pdf)
- [21] JCB Finance Holdings Limited Directors’ report and financial statements for the year ended 31 December 2020 (<https://find-and-update.company-information.service.gov.uk/company/06545359/filing-history>). JCB Service est entièrement détenu par JCB Group Holdings, qui est sous le contrôle direct de la famille Bamford.
- [22] Selon les PDNU, les « relations d’affaires » comprennent les relations avec les partenaires commerciaux, les entités de sa chaîne de valeur et toute autre entité étatique ou non étatique directement liée à ses opérations commerciales, ses produits ou ses services (p. 16).

- [23] Lawyers for Palestinian Human Rights (18.09.2018): LPHR urges JCB to ensure its products are not involved in the demolition of Khan al-Ahmar (www.business-humanrights.org/de/neuste-meldungen/lphr-urges-jcb-to-ensure-its-products-are-not-involved-in-the-demolition-of-khan-al-ahmar/).
- [24] Lawyers for Palestinian Human Rights (10.12.2019): LPHR files OECD Guidelines complaint against JCB for involvement in human rights breaches in the occupied Palestinian territory (www.business-humanrights.org/de/neuste-meldungen/lphr-files-oecd-guidelines-complaint-against-jcb-for-involvement-in-human-rights-breaches-in-the-occupied-palestinian-territory/).
- [25] Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights (12.02.2020): A/HRC/43/71 (<https://undocs.org/en/A/HRC/43/71>).
- [26] Resolution 2334 (2016) adopted by the Security Council at its 7853rd meeting on 23 December 2016
- [27] UK National Contact Point (12.11.2021): Final Statement: Lawyers for Palestinian Human Rights complaint to UK NCP about JCB (www.gov.uk/government/publications/lawyers-for-palestinian-human-rights-complaint-to-uk-ncp-about-jcb/final-statement-lawyers-for-palestinian-human-rights-complaint-to-uk-ncp-about-jcb).
- [28] Amnesty International (2021): JCB off Track. Evading responsibility for human rights violations committed with JCB machines in the Occupied Palestinian Territories, p. 5 (www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2021/11/MDE1549852021ENGLISH.pdf).
- [29] United Nations High Commissioner for Human Rights (12.06.2017): OHCHR response to request from BankTrack for advice regarding the application of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights in the context of the banking sector (www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/InterpretationGuidingPrinciples.pdf).
- [30] Alianza por los Derechos Humanos Ecuador, Friends of the Earth, Rainforest Action Group.
- [31] Action Solidarité Tiers Monde (2020): Risques d'impacts des activités des entreprises sur les populations dans les pays du Sud. Études de cas du Luxembourg, p. 14 (https://nocorporateimpunity.org/wp-content/uploads/2020/10/Rapport-ASTM_webFINALE.pdf).
- [32] Fonds de Compensation de la Sécurité Sociale (SICAV-FIS): Annual Report, including audited financial statements as of 31 December 2020 (<https://fdc.public.lu/dam-assets/publications/SICAV-Audited-Annual-Report-20201231-signed.pdf>).
- [33] SolGold (2021): Fuelling the Sustainable Future with Copper. Corporate Presentation (https://ucarecdn.com/7505361c-9972-4187-9f6b-d0f4168e5eef/SolGold_Corporate_Investor_Apr152.pdf).
- [34] <https://ejatlas.org/conflict/la-lucha-del-pueblo-shuar-arutam-psha-contrasolaris-resources#>
- [35] Alianza por los Derechos Humanos (09.09.2021): Public Complaint: We demand that Shuar Arutam People's decisions, in the exercise of their right to self-determination, are respected, and we denounce that the beginning of infrastructure works are facilitating the entrance of mining projects in Maiki (<https://ddhhecuador.org/2021/09/09/documento/public-complaint-we-demand-shuar-arutam-peoples-decisions-exercise-their-right>).
- [36] Idem.
- [37] Le Luxembourg a ratifié la Convention 169 de l'OIT en 2018.
- [38] Alianza por los Derechos Humanos (15.06.2021): Rights Defenders Under Threat in Ecuador: How Government Protection is Insufficient and Favors Industry Interests (<https://ddhhecuador.org/2021/06/15/documento/rights-defenders-under-threat-ecuador-how-government-protection-insufficient>).

